



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Etude des mouvements de main-d'oeuvre 2020

Impacts de la crise sanitaire sur les embauches et sur les fins de contrats



Novembre 2021

En 2020, la région accuse une baisse de 23% des embauches sous l'effet de la crise sanitaire. Les établissements de moins de 10 salariés sont les plus impactés. Le tertiaire est le secteur le plus touché, en particulier l'hébergement-restauration et les autres activités de services.

Le repli concerne les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) et les Contrats à Durée Déterminée (CDD).

En lien avec la chute des embauches et le recours des établissements à l'activité partielle, les fins de contrats sont moindre en 2020 : leur baisse est de 20,7 % dans la région. C'est dans les TPE

(établissements de moins de 10 salariés) que les fins de contrats sont les plus nombreuses. Le repli est moins important dans la construction que dans les autres secteurs. La baisse du nombre de fins de CDD est deux fois supérieure à celle des CDI, notamment du fait de la baisse des CDD de moins d'un mois arrivés à terme. La diminution des fins de CDI est principalement due à la baisse du nombre de démissions, de fins de périodes d'essais et de licenciements autres qu'économiques

23% d'embauches en moins en 2020 dans la région

En 2020, en Pays de la Loire, le nombre d'embauches diminue de 23% par rapport à l'année précédente, soit 2 points de moins qu'en France métropolitaine. Ce sont 1 064 100 contrats de travail qui ont été signés dans le secteur privé (hors agriculture, particuliers employeurs et intérim), contre près de 1 380 000 en 2019 (Figure 1).

Cette réduction des embauches est très liée à la crise sanitaire. Entre le 1er et le 2ème trimestre 2020, (1er confinement généralisé), les embauches diminuent de 32,6% dans la région. Entre le 2ème et le 3ème trimestre, la reprise est forte, les embauches augmentent de 81,1%. Le 2ème confinement provoque un nouveau ralentissement et une chute des embauches de l'ordre de 25% dans la région en un trimestre. La Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire sont les départements les plus touchés lors du 1er confinement, avec 35% d'embauches en moins. Lors du 2ème confinement, l'impact est plus important dans le Maine-et-Loire et la Vendée, avec respectivement 29,1% et 26,6% d'embauches en moins.

Figure 1 : embauches en Pays de la Loire par taille d'établissements, secteur d'activité et nature du contrat

	Nombre d'embauches 2020	Évolutions trimestrielles			Évolution moyenne 2019-2020	
		T1-T2 2020	T2-T3 2020	T3-T4 2020	Pays de la Loire	France métro.
Pays de la Loire	1 064 100	-32,6	81,1	-24,7	-23,0	-25,2
moins de 10 salariés	262 000	-33,4	123,8	-40,5	-40,5	-36,6
de 10 à 49 salariés	314 300	-38,8	90,6	-24,7	-24,9	-27,9
50 salariés et plus	487 800	-28,0	55,8	-14,1	-6,7	-14,6
Industrie	61 300	-28,1	97,2	-38,1	-17,1	-18,6
Construction	30 600	-34,2	155,2	-44,9	-11,9	-6,9
Tertiaire	972 200	-32,8	78,1	-23,0	-23,6	-25,9
CDD	900 000	-27,8	76,2	-24,8	-23,5	-26,0
CDI	164 100	-53,8	115,5	-24,0	-19,7	-20,9
Missions d'intérim	10 500	-37,7	65,1	0,9	-15,8	-20,0

Source : Dares, MMO, traitements SESE Pays de la Loire

Champ : secteur privé, hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

Note de lecture : 61 300 embauches ont lieu en Pays de la Loire en 2020 dans le secteur de l'industrie, soit 17,1% de moins qu'en 2019

Une baisse des embauches plus marquée dans les établissements de moins de 10 salariés

Cette baisse impacte tous les établissements. Tout comme en France métropolitaine, elle est cependant plus marquée pour les établissements de moins de 10 salariés : le repli des embauches dans la région est de 40,5% entre 2019 et 2020. Il s'observe dans tous les départements, mais il est plus marqué en Sarthe, où les embauches sont divisées par deux par rapport à 2019 et en Maine-et-Loire, avec près de 45% d'embauches en moins.

Les établissements de 10 à 49 salariés enregistrent un quart d'embauches en moins sur un an. Enfin les établissements de plus de 50 salariés sont les moins

touchés, avec seulement 6,7% d'embauches en moins en un an, et ce de façon moins forte qu'en France métropolitaine.

La temporalité de cette baisse des embauches varie selon la taille des entreprises : les moins de 10 salariés ont ainsi été davantage touchés lors du 2ème confinement, alors que les 10 à 49 salariés et les plus de 50 salariés l'ont été plus lors du 1er.

Le tertiaire, secteur le plus touché par la baisse des embauches

Avec 23,6% d'embauches en moins entre 2019 et 2020, le tertiaire est le secteur le plus touché : le secteur de l'information et la communication a en effet subi plus de 50% d'embauches en moins lors du 1er confinement, tout comme les activités immobilières lors du 2ème. L'hébergement-restauration est le secteur tertiaire qui a le moins embauché sur les deux périodes : 45,4% d'embauches en moins lors du 1er confinement et plus de 62% d'embauches en moins lors du 2ème. Les autres activités de services accusent également des baisses, bien qu'un peu moins prononcées sur le 2ème confinement. Avec plus de 2 points d'écart, le tertiaire a cependant mieux résisté dans la région qu'en France métropolitaine.

L'industrie, avec 17,1% d'embauches en moins, se place en deuxième position, juste devant la construction. La fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines et celle de matériels de transport ont peu embauchés lors du 1er confinement – la moitié des embauches en moins pour la première, 64% d'embauches en moins pour la seconde –, tandis que la fabrication de denrées

alimentaires, boissons et produits à base de tabac et les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution ont diminué leurs embauches de 43,3% lors du 2ème confinement.

La construction, enfin, a massivement embauché entre les deux confinements, compensant en partie les pertes subies au plus fort de la crise. Avec près de 12% d'embauches en moins contre -7% en France métropolitaine, elle a cependant davantage subi la crise dans la région que nationalement.

Dans les départements, les secteurs les plus touchés sont les mêmes : l'hébergement-restauration lors du 2ème confinement, la fabrication de matériels de transport lors du 1er. La Vendée s'est néanmoins distinguée des autres départements, lors du 2ème confinement en continuant à embaucher dans le secteur de l'information et de la communication malgré la crise : 2 700 salariés ont ainsi été embauchés en plus (+41%), entre le troisième et le quatrième trimestre 2020 dans ce secteur.

Un repli des embauches, quel que soit le type de contrat (CDD, CDI ou intérim)

Tout comme au niveau national, le repli des embauches sur un an concerne à la fois les CDD et les CDI dans la région : près de 20% en moins pour les CDI, 23,5% d'embauches en moins pour les CDD. La chute est plus marquée pour les CDI lors du 1er confinement, avec plus de la moitié de signatures de CDI en moins par rapport au trimestre précédent. La Sarthe et la Loire-Atlantique sont particulièrement touchées par cette baisse. Lors du 2ème confinement, la baisse, de l'ordre de 25% de signatures de contrat en moins, est identique pour les CDI et les CDD. Elle concerne

davantage les CDI en Maine-et-Loire et plus les CDD en Mayenne.

La baisse des embauches concerne également l'intérim, avec 16% de contrats d'intérim conclus en moins en 2020. Cette baisse est observée essentiellement lors du 1er confinement, le rebond intervenu ensuite est cependant insuffisant pour retrouver le niveau antérieur à la crise. L'intérim a mieux résisté dans la région qu'en France métropolitaine, qui accuse une baisse des contrats d'intérim conclus de 20%.

Des fins de contrat en recul de 20,7% dans la région en 2020

En lien avec le reflux des entrées et le recours à l'activité partielle, le nombre de fin de contrats recule de 20,7% en 2020 avec 3 points de moins qu'en France métropolitaine. Il atteint ainsi 1 208 400 fins de contrats en 2020, contre 1 387 200 en 2019 (Figure 2).

La baisse des embauches, notamment en CDD, entraîne une baisse mécanique des fins de contrat. Le recours des établissements à l'activité partielle explique également en partie le phénomène : parmi les établissements qui n'ont procédé à aucune fin de contrat, 39,3% placent au moins une partie de leurs salariés en activité partielle lors du 1er confinement, 16,2% lors du 2ème confinement.

La chute des fins de contrat est de 31,5% dans la région lors du 1er confinement. Entre le 2ème et le 3ème trimestre 2020, les fins de contrats augmentent de près de 79% pour rechuter ensuite lors du 2ème confinement de plus de 18%. La Loire-Atlantique, avec 33% de fins de contrats en moins est le département le plus concerné lors du 1er confinement, la Vendée lors du 2ème confinement (-21,6%). Mais c'est cependant dans ce même département que les fins de contrats ont le plus augmenté entre les deux confinements.

Figure 2 : fins de contrats en Pays de la Loire par taille d'établissements, secteur d'activité et nature du contrat

	Nombre de fins de contrats 2020	Évolutions trimestrielles			Évolution moyenne 2019-2020	
		T1-T2 2020	T2-T3 2020	T3-T4 2020	Pays de la Loire	France métro.
Pays de la Loire	1 208 400	-31,5	78,7	-18,4	-20,7	-23,4
moins de 10 salariés	289 600	-35,8	127,0	-31,1	-38,6	-36,5
de 10 à 49 salariés	369 900	-35,7	80,4	-17,3	-21,4	-25,4
50 salariés et plus	548 900	-26,3	56,6	-11,1	-5,7	-12,2
Industrie	83 300	-20,6	91,5	-26,4	-10,5	-12,1
Construction	41 700	-30,5	98,5	-17,9	-9,3	-5,0
Tertiaire	1 083 300	-32,2	77,0	-17,8	-21,8	-24,3
CDD	1 038 200	-31,4	82,4	-20,2	-22,0	-25,5
CDI	170 100	-31,8	57,2	-6,3	-11,3	-11,6

Source : Dares, MMO, traitements SESE Pays de la Loire

Champ : secteur privé, hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

Note de lecture : 289 600 fins de contrats ont eu lieu en 2020 dans les établissements de moins de 10 salariés, soit 38,6% de moins qu'en 2019

Des baisses de fins de contrats notamment dans les établissements de moins de 10 salariés

À l'instar du niveau national, cette baisse concerne plus les établissements de moins de 10 salariés, pour lesquels, le nombre de fins de contrats diminue de 38,6% dans la région. Avec 21,4% de fins de contrats en moins, les établissements de 10 à 49 salariés enregistrent une baisse de manière plus nuancée. Les établissements de 50 salariés et plus sont concernés dans une moindre mesure avec seulement -5,7% de fins de contrats entre 2019 et 2020.

La construction, secteur le moins touché par la baisse des fins de contrats contrairement à l'hébergement restauration

La diminution des fins de contrats entre 2019 et 2020 affecte l'ensemble des secteurs. Elle est toutefois bien plus importante dans le tertiaire. La région, de manière plus prononcée que le niveau national, voit reculer ses fins de contrats de près de 22% entre 2019 et 2020. Le secteur de l'hébergement restauration a été particulièrement impacté lors des deux confinements, avec plus de la moitié de fins de contrats en moins par rapport aux trimestres précédents, de même que les autres activités de services et dans une moindre mesure les activités immobilières.

Avec 10,5% de fins de contrats en moins sur 2020, tout comme au niveau national, l'industrie est en seconde position. Dans la région, la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac et celle

d'autres produits industriels sont les deux secteurs industriels les plus impactés lors des deux confinements. La construction, enfin, avec 9,3% de fins de contrats en moins est le secteur le moins touché. Le secteur n'est impacté par le confinement que les 2 premières semaines, reprenant son activité ensuite, même en mode dégradé. L'impact dans la région reste cependant à un niveau plus important que celui de la France métropolitaine.

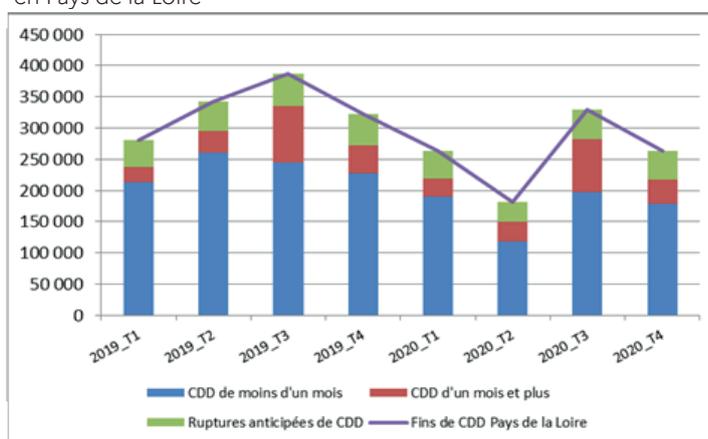
Dans les départements, la tendance est la même, l'hébergement restauration étant le secteur le plus impacté quel que soit le département.

Un repli des fins de CDD en 2020, notamment des plus courts

En lien avec la diminution des embauches à court terme, le nombre de fins de CDD se repli de 22,0% en 2020, passant ainsi de 1 200 000 fins de CDD en 2019 à 1 038 200 fins de CDD en 2020 et cela même si la région a été moins impactée que la France métropolitaine. La baisse a été particulièrement importante au 1er confinement, plus relative au deuxième (Figure 3). Sur un an, tout comme en France métropolitaine, cette chute est bien plus marquée pour les CDD de moins d'un mois arrivés à terme (-27,4% entre 2019 et 2020) que pour celle des CDD d'un mois et plus arrivés à terme (-6,9%), tandis que les ruptures anticipées de CDD enregistrent une baisse de l'ordre de 11% en un an.

La baisse de fin de CDD de moins d'un mois arrivés à terme (-30,8% en un an) et plus marquée en Loire-Atlantique, celle des fins de CDD d'un mois et plus arrivés à terme impactant plus la Vendée (-12,4%). C'est en Sarthe et en Loire-Atlantique que la baisse des ruptures anticipées de CDD est la plus marquée avec respectivement -13,4% et -12,8% de fins de contrats.

Figure 3 : nombre de fins de CDD et de ruptures anticipées de CDD en Pays de la Loire



Source : Dares, MMO, traitements SESE Pays de la Loire

Champ : secteur privé, hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

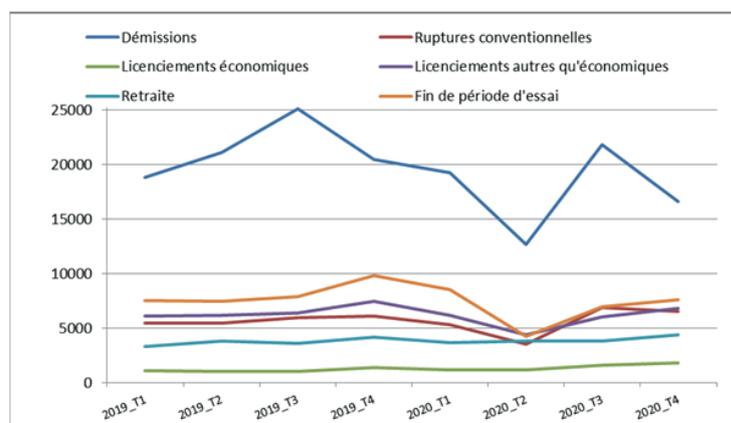
Note de lecture : sur les 300 000 CDD au 3^{ème} trimestre 2020, 198 000 sont des CDD de moins d'un mois, 84 000 sont des CDD d'un mois et plus et 45 000 sont des ruptures anticipées de CDD

Recul des fins de CDI moins prononcé que pour les CDD

Le nombre de fins de CDI recule également mais de manière moins prononcé que pour les CDD, phénomène identique en France métropolitaine. Les fins de CDI passent ainsi en Pays de la Loire de 191 800 en 2019 à 170 100 en 2020, soit une baisse de 11,3%. Cette baisse est due à la diminution du nombre de démissions (-17,7%), du nombre de fins de périodes d'essais (-16,0%) et de licenciements autres qu'économiques (-10,2%) et dans une moindre mesure de ruptures conventionnelles (-2,3%). A l'inverse, les départs en retraite et les licenciements économiques augmentent entre 2019 et 2020, dans des proportions relatives pour le premier (+4,9%), plus importantes pour le second (+24,7%) (Figure 4).

Le recul des fins de CDI s'observe dans tous les départements de la région mais de manière plus prononcée en Sarthe (-13,5% en un an) et en Loire-Atlantique (-12,9%).

Figure 4 : fin de CDI par motif en Pays de la Loire



Source : Dares, MMO, traitements SESE Pays de la Loire

Champ : secteur privé, hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

Note de lecture : 21 800 CDI ont pris fin au 3^{ème} trimestre 2020 suite à des démissions

Données sur les mouvements de main d'œuvre, source et champ

La source

Avant 2015, deux sources de données étaient mobilisées pour suivre les mouvements de main-d'œuvre : la déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), exhaustive pour tous les établissements de plus de 50 salariés, et l'enquête complémentaire trimestrielle (EMMO), qui échantillonnait les établissements de moins de 50 salariés.

Depuis lors, les déclarations sociales nominatives (DSN) sont venues se substituer à celles-ci. La méthodologie retenue pour assurer ce changement de source est détaillée dans un document d'études publié par la Dares en juin 2018¹.

¹ Milin K. (2018), « Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre depuis 1993 : guide méthodologique », Document d'études, Dares, n°221, juin.

Champ

Historiquement, les mouvements de main-d'œuvre recensant les embauches (ou entrées) et les fins de contrats (ou sorties) par nature de contrat (CDI ou CDD mais hors missions d'intérim), se basaient sur les déclarations des établissements employeurs de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture et particuliers employeurs. La démographie des établissements n'était que partiellement prise en compte. Par exemple, un établissement nouvellement employeur avec moins de 50 salariés n'était pas systématiquement représenté dans l'enquête sur les MMO. Par ailleurs, la reprise de la diffusion des données de juin 2018 se restreignait aux établissements de plus de 10 salariés.

Les données de mouvements de main-d'œuvre présentées ici portent sur un champ plus large. D'une part, les données sont représentatives de l'ensemble des établissements français employeurs de France métropolitaine sur le champ privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. D'autre part, les séries des établissements de moins de 10 salariés sont à nouveau disponibles.

A noter cependant que la reconstitution des mouvements de main-d'œuvre à partir des DSN nécessite un travail méthodologique conséquent, qui peut être amené à évoluer dans le temps. Les séries présentées ici sont susceptibles d'être révisées ultérieurement, lorsqu'il y aura encore davantage de recul sur les données des DSN.

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets Pays de la Loire)

Directrice de la publication : Marie-Pierre Durand

Étude réalisée par la mission d'appui aux politiques publiques / Service études - statistiques - évaluations (ESE) : Céline Técher

Conception et réalisation graphique : service communication - Jean-Philippe Bosson

Crédit photos : ©ANYAANYA / stock.adobe.com

Novembre 2021

www.pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr